

DÉLIBÉRATION N° 2015-18 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2015

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 29 avril 2015.

Article 2

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, à Paris, le 29 juin 2015.

Le président du conseil d'administration

Signé

Gaël Perdriau

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Gaël Perdriau, président

Mesdames et Messieurs Cécile Blassenac, Christine Bouchet, Jean-Paul Bret, Colas Durrleman, Patrick Fourmigué, Philippe Garcia, Yves Krattinger, Pascal Lebreton, Jean-Paul Lhuillier, Max Mondon, Loïc Pedelucq, Frédéric Ravel,

Manuelle Salathé, Laurent Tapadinhas